



CROUS de l'académie de Créteil
70, avenue du général de Gaulle
94010 Créteil cedex
achat@crous-creteil.fr
01 45 17 06 43

DCE

CCTP

RESTAURANT UNIVERSITAIRE DU KREMLIN-BICETRE

Lot 03 - Menuiserie et aménagements divers



Studio Kiraw

10 Villa Collet
75014 Paris

RCA

1 rue des mésanges
77680 Roissy en Brie

**Toutes les
cuisines**

99 rue Charles Bassée
94120 Fontenay sous
bois

Gayet SSI

39 rue Colette
95310 Saint Ouen
l'aumône

Juillet 2025

TABLE DES MATIERES

1	GENERALITES	4
1.1	Objet.....	4
1.2	Consistance des travaux.....	4
1.2.1	Pose des huisseries :	5
1.2.2	Huisseries pour cloisons :.....	5
1.2.3	Essais, échantillons :.....	5
1.3	Caractère forfaitaire du prix.....	5
1.4	Exigences acoustiques.....	6
1.5	Reconnaissance des lieux.....	6
1.6	Documents à fournir par l'entreprise.....	6
1.6.1	Contenu du dossier d'exécution	6
1.6.2	Études d'exécution.....	7
1.6.3	Plans d'exécution	7
1.6.4	Échantillons et prototypes.....	7
1.6.5	Visa du dossier d'exécution	7
1.6.6	Dossier des Ouvrages Exécutés.....	7
1.7	Spécifications techniques.....	8
1.7.1	Documents de référence	8
1.7.2	Matériaux et assemblages	8
1.7.3	Protection des ouvrages	10
1.7.4	Quincaillerie	11
1.7.5	Tolérances sur les éléments de structure	11
1.7.6	Tolérances des éléments de gros-œuvre	12
1.7.7	Tolérances de pose	12
1.7.8	Entretien des ouvrages	12
1.7.9	Réception	12
2	DESCRIPTION DES OUVRAGES	13
2.1	Blocs portes intérieurs	13
2.1.1	Réglementation accessibilité	13
2.1.2	Huisseries	13
2.1.3	Bloc porte.....	13
2.1.4	Ferrage des portes	15
2.1.5	Ferme-porte.....	16
2.1.6	Butoirs de portes.....	16

2.2	Équipements mobiliers.....	17
2.2.1	Tables/bars assise haute – 10 personnes	17
2.2.2	Tables/bars assise haute – 4 personnes	18
2.2.3	Tables/bars assise haute – 3 personnes	18
2.2.4	Aménagement coin confiserie	19
2.2.5	Banquettes.....	20
2.2.6	Meuble caisse libre-service.....	20
2.2.7	Zone de service A	20
2.2.8	Zone de service B	21
2.2.9	Dépose plat	21
2.2.10	Encadrement MDF.....	21
2.3	Plinthes en médium	21
2.4	Rideau métallique	22
2.5	Châssis fixe CF 1H.....	22
2.6	Tablette sous fenêtre en façade.....	23
2.7	Détalonnage des portes anciennes	23
2.8	Inversion châssis de désenfumage / châssis courant.....	23

1 GENERALITES

1.1 OBJET

Le présent CCTP a pour objet de décrire l'ensemble des prestations du corps d'état « Menuiserie », liées à la réalisation des travaux de rénovation du restaurant du CROUS de l'hôpital Kremlin Bicêtre (94).

Lors de l'étude du projet et avant la remise de son offre, l'entrepreneur doit prendre connaissance des plans, des lieux et des cahiers des charges des autres CE, notamment les dispositions communes à tous les CE, et tenir compte des exigences des clauses exposées dans les divers documents faisant l'objet du marché de travaux, ainsi que des contraintes de réalisation liées aux accès au site (horaires, contrôle d'accès, approvisionnements, site exploité).

1.2 CONSISTANCE DES TRAVAUX

Sujétions à la charge de l'entrepreneur (liste non exhaustive) :

- Les études, dessins des ouvrages, avant et en cours d'exécution,
- La fabrication, la fourniture et la pose de tous les éléments de menuiserie intérieure,
- Le tracé des trous de scellement,
- Le réglage des menuiseries (les assemblages seront collés),
- Les contrôles de l'humidité des bois et de l'humidité ambiante,
- Les protections fongicides, insecticides et hydrofuges des bois (suivant D.T.U.),
- La protection antirouille des parties métalliques oxydables,
- Les couches d'imprégnation (avant pose),
- La protection, par tous les moyens appropriés, de tous les ouvrages exécutés risquant de subir des détériorations pendant le chantier,
- Les essais physiques et mécaniques imposés par les D.T.U.,
- La fourniture des plans de réservation au CE gros œuvre,
- La fourniture des ensembles suivant prototypes adoptés,
- Le transport et le stockage sur le chantier,
- La pose, le réglage et le calage des menuiseries,
- La fourniture et la pose des joints d'étanchéité,
- Le ferrage, la mise en place, le réglage des jeux des ouvrants et de la quincaillerie,
- Toutes les sujétions découlant des fixations (calfeutrements bois, complément d'isolation thermique et phonique, joints étanches, habillage des meneaux, poteaux divers, pattes à scellement, etc.),
- Le nettoyage et l'enlèvement des gravois après chaque intervention,
- Les remises en état d'ouvrages ou parties d'ouvrages ayant subi des détériorations durant les travaux,
- La vérification des implantations réalisées par le gros œuvre,

- Les habillages (chants, baguettes, cornières, y compris peinture et impression éventuelle).
- Les échantillons et surfaces témoins à toute demande de l'architecte pour l'ensemble des matériaux et produits mis en œuvre

1.2.1 Pose des huisseries :

Les Huisseries pour les murs en maçonnerie :

L'entrepreneur devra dans ce cas, la fourniture, la pose, le réglage avec le calage provisoire nécessaire pour que le gros-œuvre puisse exécuter les scellements,

Le remplissage, en coulis de ciment, à l'intérieur des profils d'huisseries métalliques des portes C.F. est à la charge du CE gros-œuvre.

1.2.2 Huisseries pour cloisons :

L'entrepreneur devra dans ce cas, la fourniture des huisseries et la mise à disposition à chaque niveau, pour pose par le CE Cloisons – Doublages,

Les fixations (compris fournitures) seront assurées par le titulaire du CE Cloisons – Doublages

Le CE Cloisons – Doublages devra au préalable, effectuer le tracé des cloisons ainsi que l'implantation des huisseries avec le sens d'ouverture des portes,

Une parfaite coordination devra avoir lieu avec le CE Cloisons lors du traçage des cloisons et des huisseries,

Le présent CE devra vérifier toutes les implantations, les dimensions, ainsi que le sens d'ouverture des portes, car c'est lui qui sera tenu comme seul responsable.

1.2.3 Essais, échantillons :

Tous les blocs portes devront avoir un label C.T.B.,

Les quincailleries seront NF Q,

Pour les portes coupe-feu, pare-flammes et acoustiques, le certificat d'essai concerne la porte, l'huisserie ou le bâti, et la quincaillerie,

Résistance aux déformations des portes palières extérieures,

L'ensemble des portes spéciales sera sujet à des essais,

Échantillon : 1 élément par type.

1.3 CARACTERE FORFAITAIRE DU PRIX

Le prix global comprend implicitement toutes les fournitures et façons accessoires même non mentionnées mais nécessaires au parfait achèvement des ouvrages.

L'entrepreneur devra prévoir tous les travaux indispensables dans l'ordre général et, par analogie, étant entendu qu'il doit assurer le complet et le parfait achèvement des travaux prévus au devis et, ce, sans qu'il puisse prétendre à aucune majoration du prix global forfaitaire pour raison d'omission aux plans ou au devis, l'entrepreneur s'étant rendu

compte des travaux à effectuer et de leur importance et nature, et ayant suppléé par ses connaissances professionnelles aux détails qui pourraient être omis sur les plans ou le devis.

Ce document n'a pour objet que de définir le programme des installations à réaliser, et ne doit pas être considéré comme limitatif.

Toutes les dispositions précisées au présent document et sur les plans devront être respectées, tant en ce qui concerne le choix des matériaux que les dispositions d'ensemble et d'architecture des dessins.

Aucun supplément de prix ne sera payé pour quelque cause que ce soit, sauf en cas de modification au programme, et qui serait notifiée par un ordre de service spécial.

1.4 EXIGENCES ACOUSTIQUES

Les exigences acoustiques auxquelles l'opération doit répondre sont présentées dans le document contractuel jointe au présent dossier DCE.

Cette notice prévoit :

- Les contraintes acoustiques à respecter (cahier des charges acoustiques).
- Les dispositions constructives décrivant les éléments de construction minimum à mettre en œuvre afin de respecter les objectifs acoustiques fixés.

1.5 RECONNAISSANCE DES LIEUX

L'entrepreneur est considéré comme s'étant rendu sur place avant la remise de son offre et avoir examiné les lieux avec attention, afin d'avoir une parfaite connaissance de l'opération, du terrain, de ses abords et des contraintes afférentes.

L'entrepreneur doit, en particulier, vérifier toutes les données sur place (cotes en plan, cotes d'altitude, réseaux existants, etc.) et sera tenu pour responsable des manques de concordance qu'il n'aura pas signalés en temps utile.

Il est rappelé que la zone d'intervention est susceptible de contenir de l'amiante. L'entrepreneur intégrera dans son offre toutes les dispositions nécessaires pour intervenir sur les éléments concernés dans le respect de la réglementation et notamment des préconisations du CSP ainsi que de la médecine du travail. L'entrepreneur aura notamment du personnel qualifié et formé pour l'intervention en sous-section 4.

1.6 DOCUMENTS A FOURNIR PAR L'ENTREPRISE

1.6.1 Contenu du dossier d'exécution

L'Entrepreneur doit établir le dossier d'exécution, qui comprend les documents suivants :

- Les plans des ouvrages compris au présent lot,
- Les fiches techniques des matériaux et agrément,
- Les échantillons représentatifs si nécessaires,
- Les notes de méthodologie de mise en œuvre le cas échéant,
- Les notes de calculs,
- Tout document nécessaire à la parfaite description des ouvrages réalisés.

Après la signature du présent marché, l'Entrepreneur soumet à la Maîtrise d'Œuvre, pour approbation, la liste des documents d'exécution et le calendrier de production de ces documents. Ce calendrier est compatible avec le calendrier d'exécution, et tient compte des temps d'approbation et des éventuels allers-retours.

Tous les documents du dossier d'exécution doivent être établis et avoir été visés VSO, préalablement à l'exécution.

1.6.2 Études d'exécution

L'Entrepreneur aura à sa charge la réalisation des études d'exécution et devra dresser lui-même tous les plans d'exécution, de détail, d'atelier et de chantier nécessaire à la parfaite définition et exécution des ouvrages.

1.6.3 Plans d'exécution

Les plans d'exécution doivent définir à eux seuls complètement les formes et la constitution des ouvrages, de toutes leurs pièces et leurs assemblages en cohérence avec le tracé géométrique, la note de calculs et les procédures de fabrication et de montage. Ils comprennent les plans de repérage, les coupes, les plans d'implantation et les plans de détails, chacun d'eux étant établi à une échelle appropriée.

Les plans d'exécution sont établis à partir du dossier et des indications fournis par la Maîtrise d'Œuvre. Ces plans sont exécutés conformément aux règles de l'art, et comprennent notamment les indications suivantes :

- La nomenclature et le repérage complets des éléments représentés ;
- Toutes les sujétions de raccordement à l'interface avec d'autres corps d'état ;

1.6.4 Échantillons et prototypes

L'entrepreneur fournira au démarrage du chantier des échantillons des produits qu'il compte mettre en œuvre. D'une manière générale tous les produits matériaux et matériels devront recevoir l'approbation du maître d'œuvre. Des fiches techniques et tous documents nécessaires décrivant chacun des éléments seront remis à cet effet au maître d'œuvre.

Un prototype à l'échelle 1/1 sera réalisé afin de valider l'ensemble des dispositions du projet. Celui-ci comprendra notamment la mise en situation réelle d'une zone du restaurant d'une surface de 10m².

1.6.5 Visa du dossier d'exécution

Les documents d'exécution seront soumis au visa de la maîtrise d'œuvre et du contrôleur technique avant le début de toute réalisation, accompagnés de toutes les notes de calculs justificatives.

1.6.6 Dossier des Ouvrages Exécutés

L'entrepreneur remettra au maître d'œuvre les fiches techniques et les P.V. de réaction au feu des produits mis en œuvre, les plans d'exécutions et détails de fabrication.

Dans le but d'obtenir le dossier des ouvrages exécutés (D.O.E. et DIUO) l'entrepreneur remettra les documents prévus au C.C.A.P.

1.7 SPECIFICATIONS TECHNIQUES

1.7.1 Documents de référence

Tous les ouvrages, tant en ce qui concerne leurs composants, que leur mise en œuvre, sont choisis afin de satisfaire aux directives des documents officiels en vigueur s'y rapportant. La liste des normes homologuées ou applicables en France en vertu d'accords internationaux, citées dans le présent document, n'est pas exhaustive. L'entreprise devra exécuter les travaux, objet du présent CE, en application des normes réglementaires en vigueur.

Normes/D.T.U. :

- D.T.U. 36.1 - Menuiseries en bois,
- NF P 78-201 (D.T.U. 39) - Miroiterie-vitrerie,
- NF P 74-201 (D.T.U. 59.1) - Travaux de peinture des bâtiments,
- Les normes NF B 50 à 56,
- NF B 52-001 - Règles d'utilisation du bois dans les constructions - qualités des bois et contraintes admissibles,
- NF P 01 005 - Dimensions des portes à deux vantaux battants,
- NF P 01 001 - Dimensions des constructions,
- Les normes NF P 20 relatives aux portes et aux bois,
- Les normes NF P 23 relatives aux portes,
- Les normes NF P 26 relatives à la quincaillerie,
- NF P 85 102 - Mastics à base d'élastomère utilisés en calfeutrement,
- NF P 85 304 - Mastics du type élastomère, plastique ou préformé,
- NF T 54-320 - Guide de mise en œuvre des stratifiés décoratifs haute pression.
- En référence au décret 2005-1647 et à l'arrêté du 26 décembre 2005,

Autres documents :

Règles de protection contre l'incendie, dans les bâtiments à usage d'habitation, arrêté du 31 janvier 1986.

1.7.2 Matériaux et assemblages

1.7.2.1 Généralités

L'ensemble des bois agglomérés et matériaux de pose comme les colles et les vernis devront être labellisés E1 ou A selon les normes NF EN 13986 et 1084 et garantir un faible rejet de composants organiques volatils et de formaldéhydes.

Ils seront testés selon la norme NF EN 120.

Le bois sera labellisé PEFC ou FSC.

La durabilité naturelle ou conférée du bois établie dans les normes NF EN 350-2 et NF EN 351-1 doit être adaptée à la classe d'emploi conformément à la norme NF EN 335.

Si le bois doit être traité, le traitement ne doit pas utiliser de substances actives (avec procédure Atec ou Atex), doit être certifié CTB-P+ ou équivalent et doit être réalisé par un produit biocide conforme à la directive 98/8/CE.

1.7.2.2 Choix des matériaux

Bois feuillus européens :

- Correspondant au classement des feuillus de pays classe A - 1er choix au sens de la norme NFB 53.501. (bois exotiques proscrits).
- Bois résineux de pays européens :
- Qualité menuiserie fine, classe B 1er choix au sens de la norme NFB 53.520.

Bois reconstitués :

- Panneaux : contreplaqué ou latté à label C.T.B.X.,
- Aggloméré de marque connue et C.T.B.H. pour les agglomérés extérieurs ou soumis aux intempéries.

Panneaux de particules :

- Les placages des panneaux de particules seront de qualité ébénisterie 1er choix, sains et sans défaut appréciables,
- Le bois devra être de couleur et d'aspect homogène. La garantie d'approvisionnement des placages devra être justifiée par le fabricant. Le sens du fil du bois sera vertical.
- Panneaux stratifiés :
- Les panneaux seront conformes à la norme NF T 54-320.

1.7.2.3 *Finition stratifiée*

Les panneaux stratifiés recevront une couche de stratifié haute pression de type Polirey HPL, présentant les caractéristiques suivantes :

- Epaisseur supérieure à 8/10^e mm
- Application par contrecollage, sur panneaux cintrés ou post-formés
- Choix d'aspect faux bois texturé

L'aspect actuellement pressenti par l'architecte est : N057 EXM Noisetier Brun ou C180 SEV Chêne Alba. Le choix n'est cependant pas arrêté à ce jour et se fera sur présentation d'échantillons

1.7.2.4 *Traitement des bois*

Il sera prévu un traitement insecticide et fongicide, soit par solvant organique ou solution aqueuse suivant l'un des quatre procédés de traitements ci-après :

- Aspersions sous tunnel,
- Trempage court,
- Autoclave double vide,
- Autoclave vide-pression.

Ensemble correspondant à la classe de risque n° 2 définie par la norme NFB 50.100.

L'entrepreneur devra soumettre à l'accord de la maîtrise d'œuvre, une attestation de traitement, conformément au modèle de la norme NFB 50.102.

Les traitements de finition du bois respecteront les exigences fixées par le décret n°2006-623 du 29 Mai 2006.

A prévoir pour tous les bois mis en œuvre.

1.7.2.5 *Spécifications de fabrication*

Les assemblages seront collés dans le cas des bâtis dormants, et partout où cela sera possible (colle agréée C.T.B.),

Les sections de bois stipulées dans le présent devis ne sont que des propositions minimales, faites par le maître d'œuvre,

En ce qui concerne les huisseries métalliques, elles seront en tôle de 15/10^{ème} profilée aux galets et comporteront trois paumelles vissées, trois butées caoutchouc, six pattes à scellement, et un carter de gâche,

Les profils et largeurs d'huisseries seront adaptés aux épaisseurs des murs, banches ou cloisons,

Sur les huisseries, réservation des pièces métalliques de mise à la terre prévues au CE Electricité,

Les marques commerciales et les types des appareils ou matériaux explicitement notifiés dans le C.C.T.P. constituent la référence de base de la qualité minimale exigée,

L'entrepreneur devra faire la preuve, fondée sur la remise des procès-verbaux d'essais des produits proposés en variante, que ces derniers sont conformes aux exigences de qualité du descriptif et qu'ils offrent un rapport qualité/prix au moins équivalent à ceux des propositions de base.

L'entrepreneur adjudicataire aura la faculté pendant la période de préparation prévue au marché de proposer, par écrit, au MOA, avec l'accord et par l'intermédiaire du maître d'œuvre, un matériau ou matériel dit « équivalent ».

Passé ce délai et dans le cas où le maître d'œuvre et/ou le maître d'ouvrage ne jugerait pas le produit équivalent ou satisfaisant, il sera fait obligation à l'entrepreneur de fournir et de poser le produit de référence.

1.7.3 Protection des ouvrages

Les huisseries et bâtis métalliques doivent être protégés par trempage dans un bain de peinture antirouille (chromate de zinc) cuite au four,

Tous les accessoires de fixation (équerre, pattes, etc.) doivent être protégés par galvanisation au trempé, suivant la norme NF A 91.121, après usinage des pièces,

Les protections renforcées ou spéciales sont signalées dans la description technique des ouvrages,

Les éléments obtenus à partir de feuilles ou feuilards sont traités en électrozingage plus une couche de peinture antirouille à haute teneur en zinc après usinage,

Les pieds des huisseries métalliques ne doivent pas court-circuiter l'isolement des cloisons et devront être fixés dans le plancher par l'intermédiaire d'une isolation spéciale (Phaltex ou similaire). Il sera réservé sur chaque huisseries les pièces pour la mise à la terre prévue au CE Electricité.

1.7.4 Quincaillerie

Les quincailleries employées seront conformes aux normes NF P 26.101 à 426 estampillées des grandes marques de première qualité,

L'entrepreneur devra prévoir tous les articles de quincaillerie nécessaires à la finition complète de ses ouvrages et à leur fonctionnement, même si ceux-ci ne sont pas expressément demandés dans le descriptif ci-après (normes, réglementation, pompiers, etc.),

Toutes les serrures seront livrées avec un jeu de trois clés identiques,

Toutes les quincailleries seront garanties trois ans.

1.7.5 Tolérances sur les éléments de structure

Les éléments de la structure ou incorporés à la structure (poteaux, voiles, poutres, trémies, baies, etc.) sont positionnés par rapport aux éléments réels de tramage, suivant les cotes indiquées sur les plans.

Tolérances d'implantation :

- L'écart entre les axes réels d'un poteau et les axes théoriques d'implantation est limité à + ou - 5mm.

Tolérances de nivellement :

- L'écart entre le niveau réel d'un appui (poteaux, poutres, etc.) et le niveau théorique imposé est limité à + ou - 5mm.

Tolérances de verticalité :

- Le faux aplomb d'un poteau est limité à $H/1000$ avec maximum de 15mm (tolérances non cumulables d'un tronçon à l'autre),

L'entrepreneur doit informer le maître d'œuvre lorsque les tolérances ci-dessus sont dépassées,

Au cas où l'utilisation des deux critères précédents conduirait à deux valeurs différentes, c'est la plus petite des deux valeurs qui s'imposerait,

- Les chiffres indiqués ci-dessus concernent par exemple :
- Le positionnement en plan de tout point par rapport au tramage le plus proche,
- La verticalité,
- La section des poteaux et des poutres,
- La distance entre éléments,
- Les épaisseurs des éléments,
- Le niveau d'un plancher par rapport à des niveaux de référence,
- La dimension et l'implantation de baies ou trémies.

L'entrepreneur doit informer le maître d'œuvre lorsque les tolérances ci-dessus sont dépassées.

1.7.6 Tolérances des éléments de gros-œuvre

Calcul des déformations :

Les déformations sont calculées selon les méthodes données à l'article A 4.6 du B.A.E.L. ou dans les chapitres particuliers du Cahier des Prescriptions Techniques (C.P.T. Planchers).

Déformations admissibles :

Planchers courants : ce sont ceux qui supportent des cloisons maçonnées ou des revêtements de sol fragiles, pour lesquels on évalue un fléchissement (appelé flèche active) qui, après mise en œuvre des cloisons ou des revêtements de sol, doit rester inférieur à :

1/500 jusqu'à 5,00m,

0,5cm + 1/1000^{ème} au-delà de 5,00m.

1.7.7 Tolérances de pose

Tolérances de pose des ouvrages menuisés :

- Suivant spécifications du D.T.U.

Tolérances de pose des huisseries :

- Les défauts de rectitude et d'aplomb des poteaux d'huisseries ou bâtis, tant sur le plan de la porte ou de l'élément de fermeture, que sur les plans verticaux perpendiculaires, ne doivent pas entraîner un écart de + ou - 2mm sous réserve que le parallélisme des poteaux, en tous points, soit respecté à 2mm près sur tous les plans,
- Les défauts de rectitude et de niveau de la traverse ne doivent pas excéder 2mm pour le premier mètre,
- Dans le cas d'incorporation des huisseries entre banches ou en préfabrication lourde, il est admis pour la traverse, une tolérance d'altitude de + ou - 5mm par rapport à la disposition théorique prévue.

1.7.8 Entretien des ouvrages

Pendant un an après la réception, l'entrepreneur assurera l'entretien de ses ouvrages et devra, chaque fois qu'il sera requis, donner les jeux nécessaires et plus précisément, il devra mettre à la disposition du bureau coordinateur, une équipe de plusieurs compagnons et aides pour la réfection nécessaire.

1.7.9 Réception

Les clés de toute nature seront remises au maître d'ouvrage, sous porte-clés et répertoriées.

Un exemplaire de toutes les clés des locaux sera également répertorié et mis à la disposition du maître d'œuvre pendant la durée des travaux.

2 DESCRIPTION DES OUVRAGES

2.1 BLOCS PORTES INTERIEURS

2.1.1 Réglementation accessibilité

Sujétions particulières pour les portes des locaux accessibles aux personnes handicapés, dans le cas d'angles rentrants à 90°, pour une meilleure préhension et pour répondre à la nouvelle réglementation pour l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite, à savoir, béquilles de 320 mm de longueur et serrure à plus de 30 cm de l'angle.

De plus l'effort nécessaire à l'ouverture des portes devra être inférieur ou égal à 50 N conformément à la réglementation en vigueur, même si la porte est équipée d'un ferme-porte.

2.1.2 Huisseries

Les huisseries et bâtis en bois seront exécutés en sapin du nord pour cloison de 100 à 160 mm d'épaisseur dressé, corroyé et feuilluré pour porte de 40 mm d'épaisseur, arêtes saillantes vives légèrement arrondies.

Les huisseries et bâtis sont assemblés à enfourchement ou tenons et mortaises et sont pourvus d'une nervure à briques pour encastrement de cloisons maçonnées ou de nervure pour recouvrement de cloison évitant la pose de chant de finition dans le cas de cloisons sèches. Chant et arêtes vives légèrement abattus.

Dans le cas de cloisons ou de maçonnerie traditionnelle, prévoir un habillage de l'huisserie ou bâtis sur une ou deux faces au présent poste par chant plats en sapin du commerce de section 8 x 35 mm à deux bords arrondis et posés par clouage et collage inclus ajustement par coupes d'onglet.

Les huisseries et bâtis seront mis en œuvre avec une tringle d'écartement au niveau du sol et de deux aiguilles en tête entre la traverse haute et le plafond.

Les bois seront livrés sur chantier avec peinture d'impression sur toutes les faces.

2.1.3 Bloc porte

Les portes isoplanes intérieures seront définies par les normes P 23-300 à 304; P 23-501 et devront porter le Label N.F. C.T.B n°50, complété du numéro indicatif du fabricant et apposé sur chaque porte.

Les portes seront en fibre pré peintes et recevront un traitement en usine par enduit égrené après ponçage et une couche de peinture séchée au four donnant droit à l'attribution du Label rouge.

Elles seront à âme alvéolaire ou âme pleine suivant spécifications particulières.

Les dimensions des portes seront conformes à la norme NF P 01-005 fixant la hauteur à 2,04 m et la largeur fixée conformément aux plans et auront une épaisseur de 40 mm.

Dans le cas de porte à 2 vantaux prévoir un battement milieu en bois dur de 18/40 mm rapporté vissé et collé sur le vantail semi fixe.

Les huisseries dans les cloisons en plaque de plâtre sont fournies par le menuisier au CE plâtrerie qui en assurera la pose.

Les huisseries dans les voiles maçonnées sont fournies par le menuisier au CE gros œuvre qui en assurera la pose.

L'entrepreneur du présent CE devra vérifier la pose de ces huisseries et leurs bonnes mises en œuvre et fixation (verticalité des montants, aplomb, niveau des traverses etc.)

2.1.3.1 Bloc-porte simple à âme pleine pare-flamme ½ h - Finition prépeint

Ensemble complet bloc-porte avec degré coupe-feu ½ heure avec PV FEU, comprenant :

- Huisseries ou bâti en bois, avec joint d'étanchéité thermogonflant, pour pose en tunnel dans cloison sèche.
- Vantail isoplane avec cadre en bois exotique, parements en panneaux de fibre dur et suivant P.V. du fabricant, finition pré peinte avec traitement en usine par enduit égrené après ponçage et une couche de peinture séchée au four donnant droit à l'attribution du Label rouge
- Inclus joint balai encastré en partie basse (calage après celui du sol fini)
- Chaque porte devra bénéficier du certificat de conformité
- Inclus habillage de l'huisserie ou du bâti aux deux faces par champlats en sapin du commerce à deux bords droits et posés par clouage et collage inclus ajustement par coupes d'onglet.
- Prévoir également le garnissage au pourtour des dormants inclus finitions et toutes sujétions.
- Béquilles de type FSB 1076 finition Aluminium champagne 0205
- Pose en tunnel
- 4 clés sont à prévoir. Les clés et serrures devront être de même type que l'existant

Localisation :

- Porte du local Espace de travail calme
- Porte du bureau
- Porte entre sas et local libre-service

2.1.3.2 Bloc-porte tiercée à âme pleine pare-flamme ½ h - Finition prépeint

Ensemble complet bloc-porte avec degré coupe-feu ½ heure avec PV FEU, à simple action, comprenant :

- Huisseries ou bâti en bois, avec joint d'étanchéité thermogonflant, pour pose après coup dans cloison sèche, dimensions selon plans
- 2 vantaux isoplanes dimensions selon plans, constitués d'un cadre en bois exotique, parements en panneaux de fibre dur et remplissage suivant P.V. du fabricant, finition pré peinte avec traitement en usine par enduit égrené après ponçage et une couche de peinture séchée au four donnant droit à l'attribution du Label rouge

- Système type bandeau DORMA G96 GSR EMF1 comprenant ferme-porte encastré DORMA ITS96 EN 3-6, angle maxi en attente 120°, à télécommande CMSI en mode 2 selon norme NF S 61 937, sous 24 ou 48V selon centrale
- Inclus joints balais encastrés en partie basse (calage après celui du sol fini)
- Chaque bloc-porte devra bénéficier du certificat de conformité
- Inclus habillage de l'huissierie ou du bâti aux deux faces par champlats en sapin du commerce à deux bords droits et posés par clouage et collage inclus ajustement par coupes d'onglet. Adaptations des champlats dans le cas des portes côte à côte.
- Prévoir également le garnissage CF au pourtour des dormants, inclus finitions et toutes sujétions.
- Barre de tirage de type FSB 66 6541 finition aluminium champagne 0205
- Pose en tunnel
- 4 clés sont à prévoir. Les clés et serrures devront être de même type que l'existant

Localisation :

Portes d'entrée au restaurant 4 unités voir tableau de portes

2.1.4 Ferrage des portes

2.1.4.1 Généralités

Tous les articles de quincaillerie seront de 1ère qualité, donnant droit au Label N.F. S.N.Q.F.

Elles seront fixées par vis à bois tourné permettant le démontage.

La quincaillerie pour l'ensemble de l'opération devra être parfaitement unifiée, cette obligation s'entend à l'ensemble des CE appelés à fournir les mêmes articles.

Les clés seront remises en fin de chantier et munies d'une étiquette plastique portant l'indication des locaux. Prévoir 3 clés par portes, minimum.

2.1.4.2 *Ferrages portes simples*

Ferrage comprenant :

- 3 paumelles, par vantail suivant largeur, doubles de 140 mm en acier roulé renforcé à bouts carrés, nœuds cylindrique finition zinguée bichromatée
- prévoir toutes paumelles pour portes battante à 180°
- 1 serrure à mortaiser monopoint, type bec de cane à condamnation, conforme au règlement de la marque NF « Articles de quincaillerie » et à la norme NF P 26-414.
- Double béquillage sur plaque au grade 3 du 7ème caractère de la norme EN 1906, modèle 1058 de FSB finition Jet Black RAL 9005 matt ou techniquement et esthétiquement équivalent

Finition suivant choix architecte au moment de proposer les échantillons. Pour l'instant : alu anodisé

Localisation :

- Porte du local Espace de travail calme
- Porte du bureau
- Porte entre sas et local libre-service

2.1.4.3 Ferrage des portes tiercées

La porte est normalement ouverte lors de l'ouverture du restaurant. A la fermeture de celui-ci, les portes sont libérées et fermées à clé de l'extérieur. Cependant, l'ouverture des grands vantaux doit rester possible en issue de secours depuis l'intérieur.

Ferrage comprenant :

- 3 paumelles, par vantail suivant largeur, doubles de 140 mm en acier roulé renforcé à bouts carrés, nœuds cylindrique finition zinguée bichromatée
- Prévoir toutes paumelles pour portes battante à 180°
- Simple béquillage sur plaque au grade 3 du 7ème caractère de la norme EN 1906, modèle 1058 de FSB finition Jet Black RAL 9005 matt ou techniquement et esthétiquement équivalent
- Système push-bar pour le grand vantail, côté intérieur
- Barre de fixation 2 points dans la même gamme Vachette pour le petit vantail

Finition suivant choix architecte au moment de proposer les échantillons. Pour l'instant : alu anodisé

Localisation :

- Selon tableau de porte

2.1.5 Ferme-porte

Fourniture et pose, sur chaque vantail de ferme-porte encastrable avec bras à glissière, technologie à came et contre-piston pour obtenir une grande souplesse à l'ouverture, prévu notamment pour porte coupe-feu et pare-flammes.

Conforme à la réglementation relative à l'accessibilité des personnes handicapées (effort nécessaire à l'ouverture de la porte inférieur à 50 N).

Deux vitesses de fermeture indépendantes et à-coup final réglables :

- Vitesse de fermeture de 180° à 15°
- À-coup final de 15° à 0°.

Modèle DORMA ITS 96 ou techniquement et esthétiquement équivalent

Localisation :

- Selon tableau de porte

2.1.6 Butoirs de portes

Pour tous les vantaux de toutes les portes pour arrêt à l'ouverture, il sera prévu la fourniture et la mise en place de butoirs de portes de chez FSB ou techniquement et esthétiquement équivalent dans la gamme de béquille choisie, chevillé au sol pour toutes les portes intérieures de l'établissement, en infrastructure et en superstructure.

Suivant les emplacements, fixation sur trous tamponnés avec cheville delta n° 7.

Localisation :

- Selon tableau de porte

2.2 ÉQUIPEMENTS MOBILIERS

2.2.1 Tables/bars assise haute – 10 personnes

Fabrication, approvisionnement et pose sur chantier de meubles de type bar composés de :

- Structure métallique électro-soudés en tubes aciers laqués noirs de section 40x40 comprenant lisses basses, lisses hautes, poteaux et plats de contreventement
- Panneaux de façade 4 cotés en stratifié teinte au choix de l'architecte. Compris fixations invisibles
- Cadres en métal, soigneusement ébarbé, finition peinture thermolaquée mate teinte au choix architecte, selon détails de l'architecte
- Consoles métalliques, soigneusement ébarbé, finition peinture thermolaquée mate teinte au choix architecte, selon détails de l'architecte
- Panneaux en métal d'acier déployé, perforé à trous décoratifs (gamme Gantois DEC 1 ou équivalent), soigneusement ébarbé, pourcentage de vide au choix de l'architecte, finition peinture thermolaquée mate teinte au choix architecte,
- Les panneaux sont fixés sur des structures métalliques, avec vis électrozinguées bombées de type Torx et thermolaquées dito panneaux métalliques
- La résistance aux chocs des panneaux est de 80 Joules (dito garde-corps)
- Découpes pour incorporation de prises électriques fournies posées par l'électricien
- Tôle pleine support des prises posées par l'électricien finition peinture thermolaquée mate teinte au choix architecte, selon détails de l'architecte
- Le dessus du meuble est un plateau bois chêne épaisseur 20 mm verni mat au choix de l'architecte, fixations invisibles, façon d'engravure en rive selon détails de l'architecte
- 2 Plans de travail tôles pleines thermolaquées sur panneau MDF 28 mm, compris retournement sur champs 3 cotés et en sous-face selon détails de l'architecte
- Finition en sous-face des panneaux de particule par peinture teinte au choix de l'architecte
- Plinthes dito panneaux de façade selon détails de l'architecte

Localisation :

Suivant plans d'aménagement et cahier de détail Architecte

2.2.2 Tables/bars assise haute – 4 personnes

Fabrication, approvisionnement et pose sur chantier de meubles de type bar composés de :

- Structure métallique électro-soudés en tubes aciers laqués noirs de section 40x40 comprenant lisses basses, lisses hautes, poteaux et plats de contreventement
- Panneaux de façade 4 cotés en stratifié teinte au choix de l'architecte. Compris fixations invisibles
- Cadres en métal, soigneusement ébarbé, finition peinture thermolaquée mate teinte au choix architecte, selon détails de l'architecte
- Consoles métalliques, soigneusement ébarbé, finition peinture thermolaquée mate teinte au choix architecte, selon détails de l'architecte
- Panneaux en métal d'acier déployé, perforé à trous décoratifs (gamme Gantois DEC 1 ou équivalent), soigneusement ébarbé, pourcentage de vide au choix de l'architecte, finition peinture thermolaquée mate teinte au choix architecte,
- Les panneaux sont fixés sur des structures métalliques, avec vis électrozinguées bombées de type Torx et thermolaquées dito panneaux métalliques
- La résistance aux chocs des panneaux est de 80 Joules (dito garde-corps)
- Découpes pour incorporation de prises électriques fournies posées par l'électricien
- Tôle pleine support des prises posées par l'électricien finition peinture thermolaquée mate teinte au choix architecte, selon détails de l'architecte
- Le dessus du meuble est un plateau bois chêne épaisseur 20 mm verni mat au choix de l'architecte, fixations invisibles, façon d'engravure en rive selon détails de l'architecte
- Plan de travail tôles pleines thermolaquées sur panneau MDF 28 mm, compris retournement sur champs 3 cotés et en sous-face selon détails de l'architecte
- Finition en sous-face des panneaux de particule par peinture teinte au choix de l'architecte
- Plinthes dito panneaux de façade selon détails de l'architecte

Localisation :

Suivant plans d'aménagement et cahier de détail Architecte

2.2.3 Tables/bars assise haute – 3 personnes

Fabrication, approvisionnement et pose sur chantier de meubles de type bar composés de :

- Structure métallique électro-soudés en tubes aciers laqués noirs de section 40x40 comprenant lisses basses, lisses hautes, poteaux et plats de contreventement
- Panneaux de façade 4 cotés en stratifié teinte au choix de l'architecte. Compris fixations invisibles

- Cadres en métal, soigneusement ébarbé, finition peinture thermolaquée mate teinte au choix architecte, selon détails de l'architecte
- Consoles métalliques, soigneusement ébarbé, finition peinture thermolaquée mate teinte au choix architecte, selon détails de l'architecte
- Panneaux en métal d'acier déployé, perforé à trous décoratifs (gamme Gantois DEC 1 ou équivalent), soigneusement ébarbé, pourcentage de vide au choix de l'architecte, finition peinture thermolaquée mate teinte au choix architecte,
- Les panneaux décoratifs sont fixés sur des structures métalliques, avec vis électrozinguées bombées de type Torx et thermolaquées dito panneaux métalliques
- La résistance aux chocs des panneaux est de 80 Joules (dito garde-corps)
- Découpes pour incorporation de prises électriques fournies posées par l'électricien
- Tôle pleine support des prises posées par l'électricien finition peinture thermolaquée mate teinte au choix architecte, selon détails de l'architecte
- Le dessus du meuble est un plateau bois chêne épaisseur 20 mm verni mat au choix de l'architecte, fixations invisibles, façon d'engravure en rive selon détails de l'architecte
- Plan de travail tôles pleines thermolaquées sur panneau MDF 28 mm, compris retournement sur champs 3 cotés et en sous-face selon détails de l'architecte
- Finition en sous-face des panneaux de particule par peinture teinte au choix de l'architecte
- Plinthes dito panneaux de façade selon détails de l'architecte

Localisation :

Suivant plans d'aménagement et cahier de détail Architecte

2.2.4 Aménagement coin confiserie

Fabrication et mise en place de placards réalisés en mélaminé d'épaisseur 19 mm, comprenant :

- Bâti bois en sapin traités sur 4 côtés en périmétrie du placard vissé aux cloisons attenantes
- Une façade composée d'un vantail ouvrant à la Française avec portes pleines, type MDF haute densité épaisseur 22 mm finition stratifié teinte au choix architecte, ferrage par charnières invisible. La largeur de la façade tient compte de la déduction de l'épaisseur des tasseaux de part et d'autre.
- Façon de tablettes en panneaux de particule finition stratifié teinte au choix de l'architecte
- Les tablettes reposent sur des tasseaux en épicea finition à peindre, avec taquets pour maintien des tablettes

Localisation :

Suivant plans et détails Architecte : Détail coin confiserie

2.2.5 Banquettes

Fabrication, approvisionnement et montage sur chantier de banquettes comprenant :

- Façade dossier en panneaux de particules stratifiés de 19 mm, fixation par équerres métalliques aux parois, cotes à relever sur place.
- Plateau bois chêne épaisseur 20mm finition au choix de l'architecte
- Caisson bas en bois chêne finition au choix de l'architecte, réglés sur pieds à visser, structure en carreaux d'epicéa vissés, 6 faces.
- Plateau bois chêne en assise, façon d'engravure, joint creux chanfrein selon détails de l'architecte, finition au choix de l'architecte
- Dimensions : Assise à 37 cm du sol, profondeur 45 cm, largeur 235 cm.
- 3 Coussins avec corps en mousse polyuréthane dense et housse en tissus aquaclean déhoussable M1 teinte au choix de l'architecte. La dimension finie des coussins est de 59,7 x 45 x 8cm. Des bandes de Velcro seront collées en sous face pour l'accrochage des coussins au meuble.

Localisation

Suivant plans et détails Architecte : Dans les angles du restaurant voir Détail banquette

Adaptations suivant cotes sur chantier

- Aux 2 angles en fond de salle

2.2.6 Meuble caisse libre-service

Fabrication, approvisionnement et montage sur chantier d'un meuble sous le plan à carrelé comprenant :

- Caisson bas 5 faces en mélaminé blanc de 19mm, assemblages renforcés par carreaux en épicea, compris intégration de prises selon équipements prévus
- Portes et façades du meuble bas caissons en panneaux stratifiés au choix architecte
- Charnières invisibles
- Tablette intérieure en mélaminé blanc
- Pieds réglables vissés sous le caisson
- Plinthes périphériques en MDF à peindre
- Création d'un plan à carrelé selon demandes techniques du lot carrelage.
- Finition parfaite des angles des panneaux stratifiés. La tranche des feuilles de stratifié sera invisible.
- Les dimensions sont à prendre sur le carnet de détail architecte

Localisation

Suivant plans et détails Architecte : Espace libre-service, Détail caisse libre-service

2.2.7 Zone de service A

Fabrication, approvisionnement et montage sur chantier d'un meuble sous le plan à carrelé comprenant :

- Caisson bas en mélaminé blanc de 19mm, assemblages renforcés par carreaux en épicea, compris intégration de prises selon équipements prévus
- Façades de placards en panneaux stratifiés teinte au choix architecte
- Charnières invisibles
- Pieds réglables vissés sous le caisson

- Création d'un plan à carrelé compris retour sur joués latérales des caissons bas selon demandes techniques du lot carrelage et détail de l'architecte
- Plinthes périphériques en MDF à peindre
- Les dimensions sont à prendre sur le carnet de détail architecte

Localisation

Suivant plans et détails Architecte : Salle de restauration Zone de service A

2.2.8 Zone de service B

Fabrication, approvisionnement et montage sur chantier d'un meuble sous le plan à carrelé comprenant :

- Caisson bas en mélaminé blanc de 19mm, assemblages renforcés par carreaux en épicea, compris intégration de prises selon équipements prévus
- Façades de placards en panneaux stratifiés teinte au choix architecte
- Charnières invisibles
- Pieds réglables vissés sous le caisson
- Création d'un plan à carrelé compris retour sur joués latérales des caissons bas selon demandes techniques du lot carrelage et détail de l'architecte
- Plinthes périphériques en MDF à peindre
- Les dimensions sont à prendre sur le carnet de détail architecte

Localisation

Suivant plans et détails Architecte : Salle de restauration Zone de service B

2.2.9 Dépose-plat

Fabrication, approvisionnement et montage sur chantier d'un dépose-plat en inox :

- Tôles pleines inox sur panneau 28 mm hydrofuge,
- Compris retournement sur champs 3 cotés et en sous-face

Localisation

Suivant plans et détails Architecte : Entre la salle de restauration et la plonge

2.2.10 Encadrement MDF

Fabrication et mise en place d'encadrements réalisés en MDF à peindre d'épaisseur 19 mm, selon détails de l'architecte

Localisation

Suivant plans et détails Architecte : aménagements du hall selon détails de l'architecte

2.3 PLINTHES EN MEDIUM

Les plinthes périphériques des locaux localisés ci-après seront en aggloméré MDF Hydrofuge, livrées à peindre revêtues en atelier et sur toutes faces d'une couche de peinture d'impression.

Elles seront ajustées horizontalement à 5 mm du sol et verticalement à la coupe d'onglet, fixation par clouage ou collage sur les parois et façades de gaines. Pose à **5mm** du sol fini et joint acrylique couleur dito sol pour reboucher le creux.

Elles seront arasées à la demande aux jonctions avec les huisseries.

Dimensions en plinthes de : 100 x 10 mm. Section arrondie en tête

Localisation :

En périphérie de tous les locaux dont le sol est repris

2.4 RIDEAU METALLIQUE

Fourniture et pose d'un rideau métallique comprenant :

- Rail supérieur suspendu à la dalle par tiges filetées avec dispositif de réglage et fixé au mur en partie
- Panneaux fixes composés d'un cadre métallique et d'une tôle perforée.
- Rideau constitué d'une tôle métal perforée dito panneaux d'habillages des tables hautes, pourcentage de vide au choix de l'architecte, finition peinture thermolaquée mate teinte au choix architecte,
- Cadre métallique électro soudées en pourtour, recoupés pour former bandes d'arrêt
- Manœuvre par suspentes à rouleaux néoprène sur le rail, équilibrage et tension assurés par ressort hélicoïdal
- Panneaux en métal d'acier déployé, perforé à trous décoratifs (gamme Gantois DEC 1 ou équivalent), soigneusement ébarbé, pourcentage de vide au choix de l'architecte, finition peinture thermolaquée mate teinte au choix architecte,
- Les panneaux décoratifs sont fixés sur des cadres métalliques, avec vis électrozinguées bombées de type Torx et thermolaquées dito panneaux métalliques
- Guide métallique thermolaqué
- Thermolaquage de l'ensemble dito autres tôles perforées
- Verrouillage à clé : à 90cm de haut, double cylindre à clé venant entrer une baïonnette dans le profilé en U perforé à cet effet.
- Poignée de tirage métallique selon détails de l'architecte
- Compris toutes sujétions nécessaires au bon fonctionnement de l'ouvrage

Localisation :

Rideau métallique de fermeture du self, suivant plans et carnet de détail

2.5 CHASSIS FIXE CF 1H

Fourniture et pose d'un châssis fixe en bois dans les cloisons du local espace de travail calme comprenant :

- Bâti en bois en épicéa traité prêt à peindre
- Pareclozes en bois côté intérieur du local
- Feuillure pour double vitrage acoustique clair
- Pose en tunnel
- Compris champlats intérieurs et extérieurs 10x40mm

Le tout assure un coupe-feu REI60 avec PV

Localisation :

Paroi espace de travail calme suivant plans et carnet de détail

2.6 TABLETTE SOUS FENETRE EN FAÇADE

Fourniture et pose d'un appui de fenêtre en tôle d'acier galvanisé laqué. Dimensions et détails d'assemblage dito autres fenêtres existantes. Pose sur feutre bitumineux d'insonorisation.

Localisation :

La fenêtre est celle du pôle pizza

2.7 DETALONNAGE DES PORTES ANCIENNES

Détalonnage des portes existantes en fonction des nouveaux revêtements de sols et de la hauteur déterminée par le CE CVC pour le transfert d'air sous les portes.

Localisation :

1 porte existante voir tableau de portes

2.8 INVERSION CHASSIS DE DESENFUMAGE / CHASSIS COURANT

Déplacement des équipements liés au désenfumage du châssis de désenfumage existant vers un châssis courant existant selon préconisations du CSSI.

Compris reprises et finition suite à la dépose des équipements de l'ancien système d'ouverture.

Les châssis existants seront conservés

Localisation :

Selon plans d'aménagement et plans de sécurité incendie